

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28/02/2008 - Convocation du 21/02/2008
Compte rendu affiché le : 07/03/2008

Président de séance : M. Paul LAFFLY

Secrétaire de séance : Mme Danielle BROSSARD

Présents :

M. LAFFLY; Mme GUERIN; M. FAURE; M. POINT; M. CHATUT;
Mme BOUHEY; M. RODRIGUEZ; M. OLLIVIER; Mme WYMAN;
M. MEYER; Mme BROSSARD; M. CHRETIN; Mme MARMONIER;
Mlle VEYRIER; Mme PERRIN; Mme GLATARD; Mme DESVIGNES;
M. GONDELAUD; Mme ZUILI; M. MACHURAT; Mlle MILLET; M.
BELLOT; M. BOUREZG

Ref : CC

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	23
Votants	25

Absents représentés :

M. AUROY (pouvoir à M. OLLIVIER); M. FORGET (pouvoir à M.
RODRIGUEZ)

Absents excusés :

Mme BERRA

Absents :

M. GOSSET; M. FERNANDES; Mme LABASOR

Objet : Budget Primitif 2008

Le projet de Budget Primitif est présenté lors de la Commission des Finances du 25 février 2008. Il reprend les grands principes définis lors du débat d'orientation budgétaire et les actions d'investissement déjà engagées par la Commune. Ce projet a été élaboré dans une volonté de rigueur financière.

Conformément à la législation, le vote est opéré par chapitre. Les sections de fonctionnement et d'investissement sont proposées en équilibre (voir annexes).

La section de fonctionnement se présente ainsi :

Recettes réelles : 7 932 542.00 €

Dépenses réelles : 7 131 108.00 €

Dépenses d'ordre (dotations aux amortissements) : 319 590.38 €

Virement à la section d'investissement : 481 843.62 €

La section d'investissement est équilibrée à 1 982 643.76 € :

Recettes réelles : 1 144 742.23 €

Recettes d'ordre : 319 590.38 €

Virement de la section de fonctionnement : 481 843.62 €

Dépenses réelles d'investissement : 1 982 643.76 €

Le Conseil Municipal, à la majorité (3 abstentions)

- OUI l'exposé de Monsieur l'adjoint délégué, et après en avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2312-1 à L 2312-4,
- VU la loi d'orientation n°92-125 relative à l'Administration Territoriale de la République,
- VU la norme comptable M14,
- VU l'avis de la Commission des Finances en date du 25 février 2008,
- VU le Débat d'Orientation Budgétaire en date du 24 janvier 2008,
- **ADOpte le Budget Primitif 2008 de la Commune de Neuville-sur-Saône, équilibré à 7 932 542.00 € en section de fonctionnement et à 1 982 643.76 € pour la section d'investissement,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à cette affaire.**

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour Extrait Conforme,
NEUVILLE-SUR-SAÔNE,
Le 28 février 2008
Le Maire,
Paul LAFFLY.



Acte rendu exécutoire après
Dépôt en préfecture le 03/03/2008
Publication ou affichage du 03/03/2008
Paul LAFFLY,
Maire.